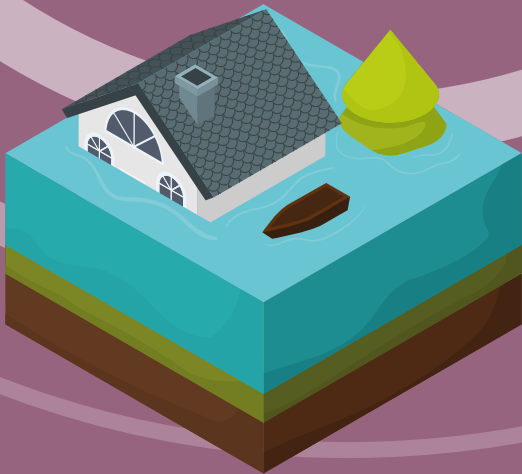




# DICRIM

Document d'Information  
Communal sur  
les Risques Majeurs



Consignes à consulter  
en cas d'urgence



# DICRIM

## Protection de la population : les responsabilités

### Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Un risque majeur se définit comme un évènement imprévu et brutal, d'origine naturelle ou technologique, qui entraîne des conséquences importantes pour les personnes, les biens et l'environnement. Deux critères caractérisent le risque majeur : une faible fréquence et une importante gravité.

### Qui fait quoi ?

Le Préfet élabore un document général regroupant toutes les informations sur les risques naturels et technologiques auxquels les communes sont exposées. Ce document constitue le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM).

A partir de ce DDRM, le Préfet établit un dossier communal synthétique qui informe la commune des risques auxquels elle est exposée, leur localisation et les actions de prévention qui ont été menées sur le territoire communal.

Le Maire est tenu d'informer et de sauvegarder ses administrés des risques majeurs auxquels est soumis le territoire de la commune. Il réalise le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) et élabore le Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

### La commune : SAUVEGARDER

- Informer
- Alerter
- Mettre à l'abri
- Reloger
- Soutenir
- Assister
- Ravitailler

### Les services de l'État\* - SECOURIR

- Protéger
- Soigner
- Médicaliser
- Évacuer

\*Services de secours (pompiers, SAMU, gendarmerie...)

La prévention commence par l'information. Celle-ci doit favoriser, chez chacun d'entre nous, une culture de la sécurité civile. Cette dernière permet d'évaluer notre vulnérabilité par rapport aux risques naturels et technologiques recensés sur le territoire de la commune, d'acquiescer une conscience du risque, d'anticiper les mesures préventives appropriées ainsi que d'avoir le comportement adéquat si l'un des évènements se produit.

Ce DICRIM – Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs – a été établi à partir du Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM) transmis par le Préfet. Il vise à sensibiliser la population aux risques auxquels nous pouvons être confrontés sur notre territoire, à informer des dispositifs de prévention et de protection mis en place pour chacun des risques recensés. Il permettra de faire face au danger en situation d'urgence.

A Frossay, il est le fruit d'un travail minutieux mené autour des risques et de leur prévention à partir du Plan de Prévention des Risques Naturels Littoraux et du Plan Particulier d'Intervention de la société YARA établis par le Préfet de la région Pays de la Loire. Leur prise en compte a conduit notre commune à élaborer son Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Comme partout le risque zéro n'existe pas. C'est pourquoi la connaissance des consignes de sécurité appropriées doit contribuer à minimiser les conséquences humaines, économiques et environnementales.

## Qu'est-ce qu'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ?

Le PCS, en fonction des risques connus :

- détermine les mesures immédiates de sauvegarde des personnes,
- fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité,
- recense les moyens disponibles,
- définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien à la population.

## Organisation communale de crise

	<b>Poste de Commandement Communal (PCC) Responsable de l'Action Communale (RAC)</b>			
<b>Directions des opérations de secours (DOS)</b>	<b>Cellule secrétariat</b> Centralise les informations Prépare les décisions Assure la communication avec la préfecture et les services de l'État			
	<b>Cellule logistique</b>  Évalue la situation  Met à disposition les moyens humains et matériels nécessaires	<b>Cellule accueil, hébergement et restauration</b>  Assure l'accueil, l'hébergement et le ravitaillement	<b>Cellule communication</b>  Informe la population  Assure l'interface avec les médias	<b>Cellule sécurité</b>  Alerte la population  Protège les personnes et les biens
	<b>Le Maire</b> Assisté par un commandant des opérations de secours (COS) : un officier sapeur-pompier			

## Ecoles : Le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS)

Le PPMS permet aux écoles de se préparer et de gérer une situation d'évènement majeur de la manière la plus appropriée afin d'en limiter les conséquences.

Cette démarche a pour objectif d'assurer la sauvegarde de toutes les personnes présentes en attendant l'arrivée des secours extérieurs ou le retour à une situation normale, en appliquant les directives des autorités.

Les écoles de Frossay ont élaboré et mettent à jour leur PPMS chaque année.

### « Laissez vos enfants à l'école ils sont déjà pris en charge »

est une consigne qui peut paraître difficile à respecter, elle est cependant indispensable. A l'extérieur, vous pouvez vous mettre en danger et gêner l'intervention des secours.



# Tempête

## Définition de l'évènement

Une tempête est une zone étendue de vents violents dépassant 89km/h générés par une perturbation atmosphérique ou une dépression. Ces vents violents peuvent être accompagnés de fortes précipitations, d'orages et de modifications du niveau normal de la marée.

## Facteurs

- Perturbation météorologique (dépression)
- Vents violents
- Forte pluie
- Pluies continues
- Fort coefficient de marées montantes associé à des vents violents
- Alerte météorologique orange, voire rouge



## Consignes à respecter

### Avant

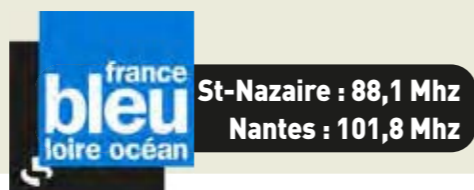
- Se tenir informé des risques et des consignes adaptées
- Préparer votre kit d'urgence
- Mettre à l'abri et ranger les objets susceptibles d'être emportés

### Pendant

- Se tenir informé de l'évolution du phénomène ((radios locales, autorités)
- Se mettre à l'abri dans un bâtiment et se confiner
- Couper l'électricité
- Rester chez vous sauf en cas d'évacuation
- Laisser vos enfants à l'école ils sont déjà pris en charge
- Laisser les lignes téléphoniques libres pour les services de secours
- Rester où vous êtes
- Se tenir éloigné des arbres et des lignes électriques

### Après

- Penser à déclarer les dégâts auprès de votre assurance
- Rester à distance des câbles électriques tombés au sol
- Apporter votre aide aux autres sinistrés
- Faire couper les arbres qui menaceraient de tomber



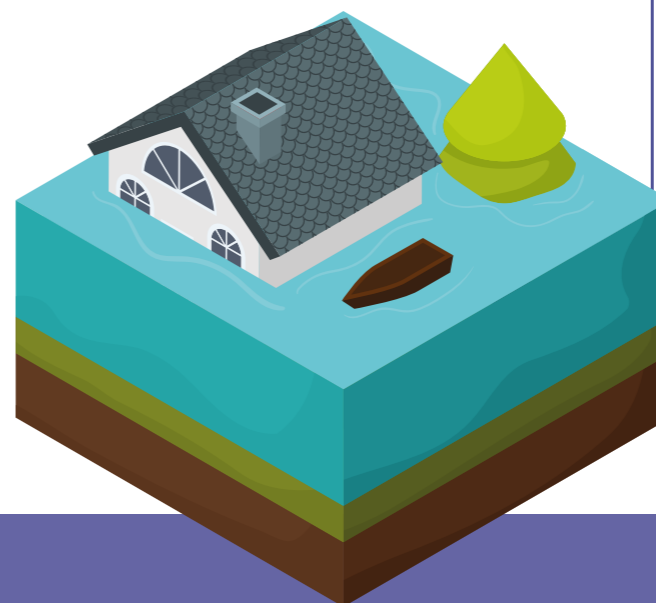
# Submersion Marine

## Définition de l'évènement

Une inondation est une submersion temporaire, par l'eau, de terres qui ne sont pas submergées en temps normal, quelle que soit l'origine. Le risque naturel est la conséquence de deux composantes : l'eau qui peut sortir de son lit habituel, d'écoulement ou remonter en surface et l'homme qui s'installe dans la zone inondable que ce soit avec des constructions, des équipements et des activités.

## Facteurs

- Fortes pluies
- Pluies continues
- Fort coefficient de marées montantes associé à des vents violents
- Niveau des eaux dans les marais élevé (SAH)



## Consignes à respecter

### Avant

- Se tenir informé des risques et des consignes adaptées
- Préparer votre kit d'urgence
- Déplacer vos véhicules sur des points hauts
- Mettre vos objets et les documents importants hors d'atteinte
- Boucher les ouvertures basses de votre habitation

### Pendant

- Se tenir informé de l'évolution du phénomène (radios locales, autorités)
- Se mettre à l'abri en hauteur
- Couper le gaz et l'électricité
- Evacuer sur ordre des autorités
- Laisser vos enfants à l'école ils sont déjà pris en charge
- Laisser les lignes téléphoniques libres pour les services de secours
- Rester en zone à l'abri de l'eau
- Rester chez vous (sauf évacuation ordonnée)

### Après

- Penser à déclarer les dégâts auprès de votre assurance
- Aérer et désinfecter votre habitation
- Chauffer votre logement dès que possible
- Ne rétablir l'électricité que si l'installation est sèche
- Apporter votre aide aux autres sinistrés



# Risque naturel

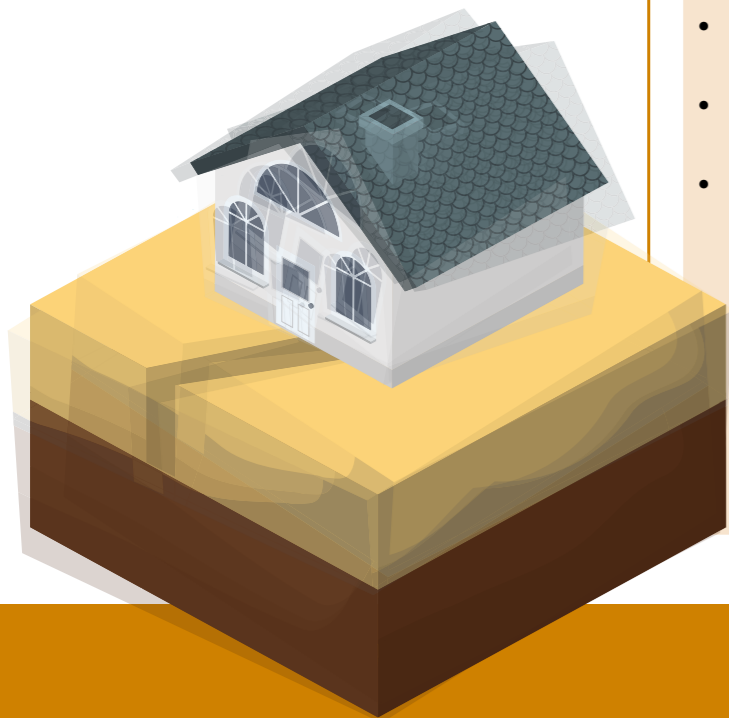
# Séisme

## Définition de l'évènement

Un séisme ou tremblement de terre correspond à un mouvement de plaques, en profondeur, le long d'une faille généralement préexistante. Ce mouvement s'accompagne de la libération soudaine d'une grande quantité d'énergie dont une partie se propage sous la forme d'ondes sismiques occasionnant la vibration au sol.

## Facteurs

- Rupture ou mouvement des failles Sud-Armoricain, Nord-sur-Erdre et du Layon



## Consignes à respecter

### Avant

- Se tenir informé des risques et des consignes adaptées
- Préparer votre kit d'urgence

### Pendant

#### A l'intérieur

- Mettez-vous à l'abri dans l'angle d'un mur ou sous des meubles solides
- S'éloigner des fenêtres

#### A l'extérieur

- Tenez-vous à l'écart des arbres, des bâtiments, des câbles

#### En voiture

- S'arrêter, dans la mesure du possible, à distance des constructions et des câbles électriques

### Après

- Penser à déclarer les dégâts auprès de votre assurance
- Laisser vos enfants à l'école ils sont déjà pris en charge
- Laisser les lignes téléphoniques libres pour les services de secours
- Faites attention à d'éventuelles répliques



# Risque Technologique

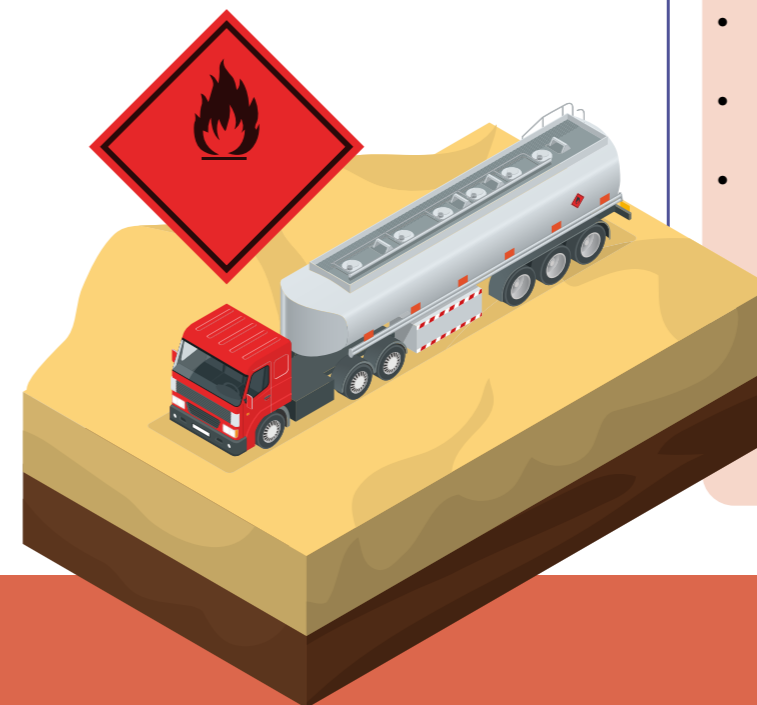
# Transport de matières dangereuses

## Définition de l'évènement

Le risque de transport de matières dangereuses (TDM) est consécutif à un accident se produisant lors des transports de ces matières par voies routière, fluviale ou par canalisation.

## Facteurs

- Défaillance de sécurité et/ou de sûreté
- Diversité des incidents (explosion, incendie, contamination dans l'air et sur terre)
- Diversité des lieux (sur tout le territoire de la commune)
- Diversité des causes (mode de transport, volontaire et involontaire)



## Consignes à respecter

### Avant

- Se tenir informé des risques et des consignes adaptées, du signal d'alerte
- Préparer votre kit d'urgence

### Pendant

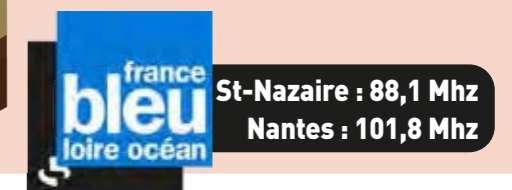
- S'abriter dans le bâtiment le plus proche et se confiner : boucher les entrées d'air et couper la climatisation
- Se laver et se changer en cas d'irritation
- Laisser vos enfants à l'école ils sont déjà pris en charge
- Laisser les lignes téléphoniques libres pour les services de secours

### Si vous êtes témoin d'un accident

- Donner l'alerte aux pompiers
- S'éloigner de la zone de l'accident
- S'il y a des victimes ne pas les déplacer sauf en cas d'incendie les menaçant

### Après

- Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation
- Manger et boire des produits conditionnés
- Aérer le local de confinement



# Risque industriel

## Définition De l'évènement

Le risque industriel majeur ou accident majeur est un évènement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement.

## Facteurs

- Lié à une explosion
- Lié à une combustion d'un produit inflammable ou combustible sur un site industriel
- Lié à une dispersion toxique de substances, dont l'ammoniac (Cf PPI YARA janvier 2018)



## Consignes à respecter

### Avant

- Se tenir informé des risques et des consignes adaptées, du signal d'alerte
- Participer à des exercices de simulation

### Pendant

- S'abriter dans le bâtiment le plus proche et se confiner : boucher les entrées d'air et couper la climatisation
- Ecouter les radios locales
- Se laver et se changer en cas d'irritation
- Laisser vos enfants à l'école ils sont déjà pris en charge
- Laisser les lignes téléphoniques libres pour les services de secours

### Après

- Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation
- Manger et boire des produits conditionnés
- Aérer le local de confinement



## Kit d'urgence

Dans une situation d'urgence, les réseaux d'eau courante, d'électricité, de téléphone peuvent être coupés. Vous devez être prêt à vivre de manière autonome quelques jours avec certains articles essentiels, à votre domicile (confinement) ou en dehors après un ordre d'évacuation. Attention à ce que le sac ne soit pas trop chargé, vous pourriez avoir à marcher avec. Préparez les objets de première nécessité indiqués ci-après

et regroupez-les dans votre sac d'urgence. Placez-le dans un endroit facile d'accès pour pouvoir le prendre le plus rapidement possible.

### A l'avance

- **Eau potable** : 1 à 2 litres par personnes en petites bouteilles
- **Nourriture de secours** consommant peu d'eau : barres énergétiques, fruits secs, conserves, autres (aliments pour bébé ou régime particulier)
- **Outils de base** : couteau de poche multifonctions, ouvre-boîtes...
- **Lampe de poche** avec jeux de piles de rechange ou bien une lampe sans pile à manivelle (dynamo)
- **Bougies** avec allumettes ou briquet
- **Radio portable** avec piles ou batteries
- **Trousse médicale de premiers soins** : bandelettes, alcool, sparadrap, paracétamol, anti diarrhéique, etc...
- **Photocopies des papiers personnels les plus importants** : cartes d'identités, carte vitale, permis de conduire, etc...
- **Appareil photo**
- **Pour conserver un minimum d'hygiène** et pour se préserver du froid (vêtements chauds, couverture de survie, brosse à dents, serviettes, autres produits d'hygiène : couches...)
- **Jeux divers** : cartes, dés, dominos, etc... (si la situation devait durer, cela permettrait de passer le temps)

### Au dernier moment

- Vos médicaments de traitement en cours
- Un téléphone portable avec batterie chargée
- Argent liquide / carte de crédit
- Papiers d'identité

Cochez les éléments mis dans votre kit et pensez à vérifier régulièrement leur date de péremption.



# CONSTRUIRE SON PLAN D'URGENCE FAMILIAL

## 1. Assurer la sécurité de votre domicile

Lors d'une situation d'urgence, il est nécessaire de sécuriser son habitation. C'est pourquoi les adultes et les enfants en mesure de le faire, doivent savoir comment couper l'alimentation en eau, en électricité et en gaz de leur domicile. N'hésitez pas à réaliser des dessins, même sommaires, des emplacements de l'alimentation en eau, en gaz...

### EAU

- Emplacement du robinet d'arrêt
- Consignes d'arrêt

### GAZ

- Emplacement de la vanne d'arrêt
- Consignes d'arrêt

### ÉLECTRICITÉ

- Emplacement du disjoncteur
- Consignes d'arrêt

### EMPLACEMENT DES EXTINCTEURS

1.
2.
3.

## 2. Personne ressource

Des personnes sont souvent prêtes à vous aider dans votre entourage, il peut s'agir de la famille, des amis, des voisins.

Il est aussi important de noter une ou plusieurs personnes ressources qui sont suffisamment éloignées afin qu'elles ne soient pas susceptibles d'être touchées par l'événement qui vous frappe. N'hésitez pas à noter leurs contacts sur votre plan d'urgence familial.

Nom	Téléphone	Adresse domicile
	Port.	
	Fixe	
	Travail	
	Port.	
	Fixe	
	Travail	
	Port.	
	Fixe	
	Travail	
	Port.	
	Fixe	
	Travail	

## 3. Scénario d'évacuation

- Lorsque c'est possible, il est souhaitable de prévoir deux sorties de secours pour toutes les pièces de la maison. Si vous habitez un appartement, n'utilisez pas l'ascenseur.
- Prévoyez des itinéraires pour quitter votre quartier en cas d'évacuation obligatoire, en veillant à pouvoir atteindre les sorties de ville le plus rapidement possible. Les autorités vous aideront par messages radio en temps réel.
- Les écoles disposent d'une procédure d'urgence spécifique afin de mettre les enfants en sécurité. N'allez pas chercher vos enfants à l'école : ils seront pris en charge et vous risquez de vous mettre en danger.

## Quelques consignes pour bien alerter :

Dans tous les cas, pour faciliter et accélérer le traitement de votre appel, veillez à préciser les 3 points suivants :

- **Qui suis-je ?** Vous êtes victime, témoin... Donnez un numéro de téléphone sur lequel vous restez joignable.
- **Où suis-je ?** Donnez l'adresse précise de l'endroit où les services doivent intervenir surtout si vous n'êtes pas sur place.
- **Pourquoi j'appelle ?** Précisez les motifs de votre appel.

N'oubliez pas de vous **exprimer clairement** auprès de votre interlocuteur. Le temps que vous passez au téléphone n'est jamais inutile, ne retarde jamais l'intervention et permet la meilleure réponse à l'urgence pour laquelle vous appelez.

Enfin, **écoutez attentivement les conseils** donnés sur la conduite à tenir avant l'arrivée des secours. **Votre comportement peut permettre de sauver une vie.**



# NUMÉROS D'URGENCE

A placer près de votre téléphone. Vous pouvez aussi programmer ces numéros sur vos téléphones fixes et mobiles. Apprendre aux enfants comment composer les numéros de téléphone d'urgence et celui de la personne ressource.

Numéro d'urgence  
européen | 112

Pompiers | 18

Police | 17

SAMU | 15

Mairie de Frossay  
| 02 40 39 72 72  
(heures ouvrables)

Electricité  
(Urgences Enedis)  
| 09 72 67 50 4 4

Gaz (conduite de  
transport de gaz)  
| 0 800 02 29 81

Service des eaux  
(Urgences Véolia)  
| 0 969 323 529

Numéro d'urgence  
pour les personnes  
sourdes ou  
malentendantes | 114

Médecin de famille

|

Personne ressource

|